

COMMISSION NATIONALE POUR LA PUBLICATION
 DE DOCUMENTS DIPLOMATIQUES SUISSES

Procès-verbal de la séance du vendredi 5 décembre 1975,
 au Bâtiment administratif de la Confédération,
 de 14h.30 à 16h.45.

Présidence : M. Jacques Freymond

Présents : Mme Mesmer, Mlle Hofer (Suppléante de M. Hotz)
 MM. Bergier, Biaudet, Bucher, Dumont, Favez,
 Fleury, Gauye, Imboden, Kreis (suppléant de
 M. Lüthy), Marguerat, Mysyrowicz, Prongué
 (suppléant de M. Ruffieux), Roulet.

Excusé : M. Haas

M. Freymond propose l'ordre du jour suivant, approuvé par
 l'assemblée :

1. Communications du président
2. Rapport sur les travaux de préparation du
 premier volume
3. Rapports sur les travaux des diverses
 commissions et instituts d'histoire
4. Informations du vice-président sur les
 travaux de recherche aux Archives fédérales
 dans le cadre de la publication
5. Divers.

A propos du procès-verbal de la dernière séance, M. Bucher regrette
 qu'il n'ait pas repris les suggestions et corrections qui
 avaient été faites au sujet des "Instructions aux commissions
 d'édition".

M. Fleury répond qu'il avait été entendu que ce document restait
 provisoire et que chaque membre de la Commission avait apporté les
 modifications suggérées au texte original. Un texte définitif
 sera rédigé à l'occasion de la publication du premier volume
 édité. Toutefois, pour donner satisfaction à M. Bucher, il est
 décidé de redistribuer à tous les membres de la Commission le
 texte de ces "Instructions" modifié selon les amendements pro-
 posés lors de la séance du 11 juillet 1975 (cf. annexe 1).

Quant aux autres textes remis aux membres de la Commission, ils sont acceptés sans autre. Toutefois, il est suggéré que la "notice" à l'usage des instituts d'histoire, présentant le projet dans son ensemble, soit publiée prochainement dans la Revue suisse d'histoire. Cependant, quelques modifications devraient être apportées à ce texte qui n'est pas destiné à une publication. M. Bergier suggère qu'on annonce publiquement le projet en cours car on commence à en parler, mais l'information ferait défaut. M. Freymond est d'avis qu'il faut attendre la parution du premier volume pour annoncer publiquement l'ensemble du projet.

Point 1

M. Freymond présente les résultats de l'enquête entreprise auprès des instituts d'histoire sur les disponibilités des uns et des autres en vue de la réalisation du projet. Les réponses sont très positives et permettent d'aller de l'avant. Les renseignements individuels sont repris au point 3 de l'ordre du jour.

M. Freymond communique ensuite les informations suivantes :

- le nouveau représentant du Fonds national, en remplacement de M. Andreas Burckhardt, est M. Arthur Hotz;
- le séminaire d'histoire de Zurich a désigné le suppléant de M. Bucher en la personne de M. Peter Stadler;
- le suppléant de M. Freymond comme représentant de l'IUHEI est M. Miklos Molnar.

M. Freymond, enfin, rectifie la liste d'attribution des volumes; le volume 8 ne sera pas pris en charge par l'IUHEI, mais par le bureau de la Commission qui s'est chargé du volume 7 actuellement en préparation.

Point 2

M. Fleury présente un rapport sur l'état actuel de son travail pour la préparation du premier volume consacré à 1918-1920.

M. Roulet propose que son rapport soit communiqué par écrit à tous les membres de la Commission (cf. annexe 2).

Point 3.

Rapports sur les travaux des diverses commissions et des instituts d'histoire

Mme Mesmer confirme l'engagement de l'institut d'histoire de Berne pour la préparation d'un volume consacré à la période 1925-1930. Des travaux préliminaires ont déjà été effectués par les étudiants du séminaire de M. W. Hofer. Un assistant sera chargé dès le printemps 1976 d'entreprendre les recherches aux Archives fédérales; son financement sera pris en charge par l'institut d'histoire. Il est envisagé de travailler en séminaire les textes choisis au cours du semestre d'hiver 1977/78. Les travaux d'annotation et d'édition pourront être partiellement pris en charge par des étudiants en séminaire ou qui préparent des mémoires de licence. Pour le financement, on espère que certains fonds de l'Université pourront être mis à contribution.

M. Marguerat confirme le choix de l'institut d'histoire de Neuchâtel pour la préparation d'un volume sur les années 1944-1946. L'ancien conseiller fédéral Max Petitpierre offre volontiers sa collaboration dans la préparation de ce volume. Toutefois, les travaux ne pourront pas débiter avant l'automne 1976 pour autant que le Fonds national veuille bien participer aux frais de salaire pour l'engagement d'un assistant et de déplacements. L'institut d'histoire de Neuchâtel peut prendre à sa charge 1/4 d'assistant, les frais de secrétariat et de matériel.

M. Prongué confirme que l'institut d'histoire de Fribourg a retenu la période 1866-1872, après un arrangement avec l'université de Zurich qui avait manifesté un intérêt pour cette même période. Il est envisagé à Fribourg de dégager 1/4, voire 1/2 poste

d'assistant pour la recherche à Berne; l'institut souhaiterait pouvoir disposer d'un fonds pour frais de photocopies et de déplacements.

M. Kreis confirme le choix du séminaire de Bâle pour un volume sur la période 1904-1914. Toutefois, Bâle ne peut prendre aucun engagement ferme car il s'agit de trouver d'abord le jeune chercheur à qui pourrait être confiée la tâche du dépouillement des archives, puis l'argent nécessaire pour couvrir tous les frais de recherche et de déplacements. Mais on trouvera l'argent à Bâle. M. Kreis invite les autres universités à proposer des candidats qui pourraient éventuellement collaborer avec le séminaire de Bâle pour la préparation de ce volume. Toutefois, il n'est pas impossible que Bâle choisisse une autre période.

M. Mysyrowicz confirme le choix du département d'histoire de Genève pour un volume sur la période 1930-1933. Déjà des travaux préparatoires ont été entrepris dans un séminaire consacré aux "Documents diplomatiques suisses". Quant au financement de la recherche, M. Favez espère pouvoir fournir 1/2 poste d'assistant et dégager un fonds pour couvrir au début les frais de photocopies.

M. Bergier confirme que l'institut d'histoire de l'EPFZ est intéressé à la préparation du volume 1939-1940. Certes, l'EPFZ ne peut pas compter sur le travail de candidats au doctorat, mais lui-même et M. Urner qui anime l'Arbeitsgruppe für Zeitgeschichte pourront y consacrer une partie de leur temps. Il est envisagé d'engager à mi-temps un assistant supplémentaire pour ce travail de recherche dès l'hiver 1976/77. Quant au financement, M. Bergier espère pouvoir le trouver à l'EPFZ elle-même.

M. Biaudet confirme le choix de Lausanne portant sur la publication du volume premier, 1848-1866, de la collection. Il espère pouvoir obtenir un assistant dès 1977 pour collaborer entièrement à la préparation du volume choisi; le financement devrait être trouvé d'abord à Lausanne; le Fonds national serait sollicité

subsidiairement pour compléter l'effort initial. La commission d'édition de ce volume n'est pas encore constituée, mais elle sera aussi ouverte aux professeurs d'histoire de l'Ecole des sciences politiques.

M. Bucher annonce que les historiens de Zurich ont désigné M. Peter Stadler comme président de la commission d'édition du volume choisi. Quant à la période que ce volume devrait couvrir, M. Bucher n'est pas au clair. Une confusion subsiste relative au choix définitif.

M. Freymond, président, le prie de s'entendre directement avec M. Ruffieux et de notifier au bureau de la Commission le résultat de cet arrangement.

M. Bucher souhaiterait, à l'instar de M. Biaudet, que les Archives fédérales puissent envoyer les dossiers à Zurich. Mais, pour l'instant, les historiens de Zurich n'ont pas encore trouvé les chercheurs disponibles, ni les moyens financiers.

M. Freymond conclut le tour d'horizon en signalant le choix des historiens de l'IUHEI pour la préparation de la période de la première guerre mondiale. Un séminaire sera mis sur pied pour le semestre d'hiver 1976/77. En conclusion, M. Freymond caractérise de très encourageant le rythme des initiatives prises par les uns et les autres. Il ajoute que pour aider à couvrir les premiers frais de recherche (photocopies, etc.) que l'un ou l'autre institut ne pourrait pas assumer, le bureau de la Commission pourrait allouer une petite somme prise sur le crédit actuel.

Point 4

M. Gauye présente quelques remarques sur les conditions de travail que les Archives fédérales peuvent fournir aux chercheurs dans le cadre de la publication (cf. annexe 3).

Point 5 : divers

M. Freymond rappelle que les commissions d'édition devront être formées par les divers responsables des volumes à publier; leur composition devra ensuite être notifiée au bureau.

M. Biaudet demande s'il serait possible de connaître déjà la technique envisagée pour l'édition proprement dite des textes.

M. Bergier aimerait aussi en savoir davantage sur la forme de la publication tandis que M. Kreis suggère que la sélection définitive des textes à publier soit confiée à tous les membres de la Commission.

M. Freymond répond qu'il est trop tôt pour donner des indications définitives sur le travail de l'édition et de la disposition des textes, puisque l'étape actuelle de la recherche vient juste de se terminer par le dépouillement des dossiers. Lors de la prochaine séance, il sera certainement possible de discuter de ces questions. Quant à soumettre le choix des textes à tous les membres, ce serait retarder indéfiniment le travail. Mieux vaut faire confiance au bureau qui en a pris la responsabilité.

M. Roulet propose que le manuscrit du 1er tome soit soumis au conseil de la Société générale suisse d'histoire puis, passant à un autre problème, il signale la demande faite par le Conseil Fédéral au Fonds national en faveur du développement des programmes nationaux. Aussi la Société générale suisse d'histoire a-t-elle décidé de présenter deux requêtes de programmes nationaux dont l'une portant sur la publication de documents diplomatiques suisses.

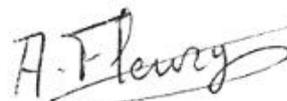
M. Roulet propose d'exposer le projet à la division des programmes nationaux du Fonds national. A cet effet, il serait bon que M. Freymond, président de la Commission et M. Roulet, président la S.G.S.H. entreprennent conjointement des démarches auprès de certains membres du Conseil Fédéral. M. Dumont pourrait également intervenir dans le même sens au sein du Département politique fédéral. L'accord est unanime sur cette proposition.

Avant de conclure, M. Freymond demande aux uns et aux autres d'envoyer un rapport au bureau de la Commission, avant le printemps, sur :

- la constitution des commissions d'édition
- l'état des travaux : séminaires, recherches aux Archives fédérales, etc.
- les noms des collaborateurs
- les dépenses effectuées et les besoins financiers pour la mise en route d'un plan de recherche.

Ces données de base permettraient de s'adresser au Fonds national.

La séance est levée vers 16h.45.



Antoine Fleury

*Ann. Polit. - verbale
5.12.75*

INSTRUCTIONS AUX COMMISSIONS D'EDITION
DE DOCUMENTS DIPLOMATIQUES SUISSES

1. Objectif

La publication de DDS a pour but de mettre un instrument de travail à la disposition des chercheurs comme de toutes les personnes intéressées - à des fins officielles ou individuelles - à la situation politique de la Suisse dans le monde à une période donnée, à ses relations avec d'autres Etats, à son attitude face à certains événements et à l'appréciation portée par ses dirigeants politiques ou par ses représentants diplomatiques sur des problèmes ou des faits politiques, économiques, sociaux, voire militaire affectant la politique générale du pays ou les relations internationales.

La publication ne doit pas viser à donner une explication particulière ou à suggérer une interprétation. Elle a un but exclusivement historique. Contrairement à certaines publications étrangères, elle ne se propose pas d'établir les responsabilités de tel ou tel événement, par exemple les guerres mondiales. Elle n'exclut a priori aucun fonds d'archives, mais tend à offrir le cadre historique de l'évolution de la politique étrangère de la Suisse de 1848 à 1945 et à fournir aux chercheurs et à toutes les personnes intéressées les matériaux documentaires nécessaires à la reconstitution de presque un siècle (97 ans) d'histoire nationale, dans un secteur particulier, les relations internationales de la Suisse.

2. Sélection des documents

Il n'est pas possible d'établir des instructions strictes en matière de sélection des textes à publier.

"La qualité du choix dépendra donc, en fin de compte, de la clairvoyance des collaborateurs de la commission, et de ceux de ses membres qui participeront directement à l'examen des documents" (Introduction au Tome I, de la 2me série 1936-1939 des Documents Diplomatiques Français, p. XII). On peut toutefois poser le principe général de publier essentiellement des documents servant à illustrer les orientations et les phases successives de la politique étrangère suisse, que ce soit dans des affaires de caractère général ou dans des questions spécifiques d'intérêt particulier, mais qui peuvent avoir une influence sur l'orientation générale de la politique du pays à un moment donné. Il importe, cependant, de se limiter aux questions essentielles et de laisser de côté les affaires qui ne représentent qu'un épisode limité et sans répercussion sur la conduite générale des affaires.

On retiendra, en revanche :

- Les documents qui illustrent ou rapportent les décisions ou les hésitations du gouvernement, les négociations antérieures ou consécutives à telle ou telle décision;
- Les documents qui éclairent la politique économique extérieure de la Suisse ou qui illustrent le rôle international de la Suisse, par exemple ses actions dans le domaine des bons offices, de la représentation des intérêts étrangers et dans le cadre de la Société des Nations et des organisations internationales;
- Les documents propres à faire connaître non seulement les actes, mais aussi les intentions et les projets de manière à fournir le plus possible d'éléments d'explication;

- Les documents que reçoit le gouvernement fédéral sur la vie politique, économique, sociale et militaire des Etats étrangers, dans la mesure où les informations contenues dans ces documents ont pu contribuer à orienter la politique étrangère de la Suisse;
- Les documents renfermant des appréciations portées par nos diplomates sur les courants d'opinion ainsi que les rapports qu'ils rédigent sur la situation intérieure des Etats où ils sont accrédités, pour autant que tel article ou telle campagne de presse ou encore tel événement intérieur devienne l'occasion d'échanges diplomatiques ou influe sur la politique du gouvernement fédéral.

3. Présentation des documents

Les méthodes de présentation sont limitées. Le choix se discute entre le classement chronologique, le classement méthodique ou un compromis entre ces deux méthodes. Vu le caractère de l'appareil diplomatique suisse et le projet relativement limité de notre collection, nous proposons de classer les textes choisis par ordre chronologique. Ce classement permet de suivre les relations entre des négociations menées simultanément et de connaître à chaque date le tableau des difficultés à résoudre. Il place le document dans sa lumière exacte, puisqu'il le situe au milieu des circonstances dans lesquelles il a été rédigé. L'ordre méthodique ou thématique, en revanche, a pour inconvénient d'obliger soit à "découper" les textes soit à les reproduire à plusieurs reprises, sous des rubriques différentes. Enfin, il est des documents qui sont inclassables.

Règles techniques

- Reproduire les documents dans leur texte intégral, sauf là où la nécessité est apparue d'éviter des longueurs superflues (c'est le cas de nombreux "Rapports politiques");
- Dans le cas où des extraits sont publiés, il convient d'indiquer brièvement l'objet des passages supprimés;
- Supprimer les formules de salutations au début et à la fin;
- Reproduire les appréciations ou commentaires jetés en marge par nos diplomates, chefs de département ou directeurs;
- Pour des raisons d'économie et pour conserver toutes les nuances linguistiques, les documents seront publiés dans la langue originale.
- Respecter rigoureusement le texte original (y compris les erreurs), mais utiliser les abréviations dans le texte;
- Numérotter chaque texte;
- Indiquer la provenance et la destination;
- Indiquer la date et le lieu d'expédition;
- Indiquer la nature du document : Rapport Politique (RP), Lettre (L), Note (N), Télégramme (T), Mémoire (M), Procès-verbal du Conseil fédéral (PV CF), Compte-rendu (CR);
- Indiquer les cotes d'archives et le lieu de conservation des documents.

4. Annotation des documents

Les recommandations que l'on puise dans les collections étrangères prônent toutes de réduire les notes accompagnant les documents au minimum indispensable. Voici

quelques règles de conduite qu'il est possible de proposer pour l'établissement des notes :

- Fournir les renseignements utiles à l'établissement du texte : rectification du texte à indiquer en note;
- Renvoyer le lecteur d'un document à un autre, en utilisant uniquement la numérotation, pour lui permettre de reconstituer aisément la suite d'une affaire;
- Présenter une analyse succincte d'un document dont la publication a paru superflue, mais dont la référence peut contribuer à situer le texte, éventuellement à lui donner le relief qu'il mérite;
- Eclairer le sens des allusions;
- Signaler la documentation archivistique se rapportant au document publié et le cas échéant en signaler les lacunes;
- A titre exceptionnel, indiquer une référence à un document publié ou inédit;
- En aucun cas, les notes ne doivent fournir un commentaire au texte publié ou rectifier le sens d'un document même si les appréciations de l'auteur sont inexactes.

5. Présentation du volume

Dans le premier volume de la collection on reproduira l'introduction générale - figurant dans le volume pilote - exposant l'objectif de la publications de Documents Diplomatiques Suisses, le principe directeur en matière de sélection des textes, une justification de la méthode de présentation des documents et des règles utilisées pour l'établissement de l'appareil critique ou des notes. En outre, chaque volume comprendra une introduction à la

période qui est l'objet de la publication, signalant les problèmes fondamentaux dont traitent les documents et les difficultés particulières rencontrées par les collaborateurs tant dans la recherche de la documentation que dans le choix des textes.

Chaque volume contiendra une Table méthodique établie selon le modèle des Documents Diplomatiques Français. Enfin, les annexes suivantes :

- Index des noms de lieux et de personnes;
- Notices biographiques sur les personnalités suisses et
- Brève notice biographique à combiner avec l'index des personnes pour les personnalités étrangères;
- Glossaire;
- Organigramme de l'administration fédérale et des postes diplomatiques suisses à l'étranger et étrangers en Suisse, pour la période de publication;
- Bibliographie générale;
- Table des matières.